

*A. M. S. Lincoln
in honore confer
H. G. G.*

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

BULLETIN DU CANGE

ARCHIVVM

LATINITATIS MEDII AEVI

CONSOCIATARVM ACADEMIARVM AVSPICIIS CONDITVM

VARIA

PAR

H. GÆLZER



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VI^e)

1927

[*Tirage à part ne pouvant pas être mis dans le commerce*]

Bibliothèque Maison de l'Orient



135823

VARIA

I. — LAPSUS OU LAPSUM.

Sous la double forme *lapsus* (masc.) ou *lapsum* (n.)¹ apparaît pour la première fois dans Grégoire de Tours² un mot que l'on traduit quelquefois par « filet », mais qui signifie toute autre chose, comme l'a montré M. Lafaye³, pour lequel ce nom désigne un étang couvrant un terrain en pente, où l'on a amené par un canal les eaux d'une rivière voisine, comme on les amène dans le bief d'un moulin, et où le poisson qui s'y est engagé est retenu par un jeu de vannes à claire-voie. En effet, d'un passage de Grégoire de Tours (*Vitae patrum*, XVII, 4) il ressort que l'évêque de Trèves, Nicet, avait envoyé un de ses serviteurs à la Moselle pour s'approvisionner au *lapsus*, « in quo pisces *decidere* soliti sunt » ; il s'agit donc bien d'un vivier analogue à ceux dont on a encore des vestiges et dont Grégoire de Tours parle lui-même (*Hist. Franc.*, VIII, 10), quand il raconte que Clovis, fils de Chilpéric, ayant été assassiné par ordre de Frédégonde, son cadavre, jeté à la Marne devant Chelles (« *regina iussit eum in alueum Matrone flumen deici* »), fut retrouvé par un pêcheur dans un vivier (« *intra lapsum, quod opere meo* », c'est le pêcheur qui parle, « *ad capiendorum piscium necessitatem praepraeparaueram* »). Il s'agit donc bien d'un étang artificiel où l'on avait amené par une saignée une partie des eaux courantes les plus voisines. Pour empêcher les bords de l'étang de s'écrouler, on en garantissait les parois avec des pieux et des fascines ; c'est ce qui ressort encore de la suite du récit rapporté ci-dessus, et où il est dit que le serviteur de l'évêque de Trèves venu au vivier pour s'y approvisionner de poisson constate que les pièces de bois ont été arrachées de leur place par la violence du courant, « *materiae ipsae de locis suis amnis impetu evulsae noscuntur* ». Quant aux vannes, qui étaient ménagées dans les viviers de ce genre pour capturer le poisson et l'empêcher ensuite de s'échapper, nous en parlerons un peu plus loin, à l'article *TRANA*.

1. Sur la confusion des genres et des déclinaisons, à l'époque de Grégoire de Tours, voy. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 345.

2. Grégoire de Tours, *Vitae patrum*, XVII, 4 (vie de saint Nicet, évêque de Trèves).

3. Voy. G. Lafaye, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 9 juillet 1919.

II. — TAUREA.

Au petit nombre de textes relatifs à *taurea* cités par Du Cange¹, on peut ajouter ceux qu'on lit dans le célèbre Livre des Cérémonies, composé par Constantin Porphyrogénète entre 957 et 959, œuvre composite contenant des morceaux de toute époque². Le mot grec *ταυρείη*, d'où est sorti le latin *taurea*, y est employé à diverses reprises pour signifier un instrument dont se sert l'inspecteur des jeux pour appeler les auriges ou pour donner le signal de certains exercices. Que *ταυρείη* (*taurea*) désigne une trompette rappelant par ses sons les mugissements du taureau et non un tambour en peau de taureau, c'est ce qu'on peut inférer du contexte et aussi de l'histoire de la musique militaire. Contrairement à l'opinion de Meursius (repoussée d'ailleurs et avec juste raison par Du Cange), il est plus naturel de penser que la trompette est l'instrument qui convient le mieux pour dominer le bruit d'une foule et faire entendre au loin sa voix. De plus, le tambour n'était pas encore, selon toute apparence, employé au x^e siècle pour régler les mouvements et cadencer la marche d'une troupe. D'abord employés en Orient au lieu et place des trompettes, les tambours militaires furent introduits en Europe par les Sarrasins à une époque relativement récente, puisqu'elle est de peu antérieure au xiii^e siècle. Mais une chose demeure certaine, c'est que l'usage en était inconnu dans le haut moyen âge au monde grec et romain d'origine.

III. — TRANA.

On lit dans Du Cange³ : « Recte... dixit (Papias) *tranas esse locum, ubi mare colligitur; sunt enim piscatoriae seu piscariae, quae ad aedium uestibula conficiebantur in mari, quas Leo imp. Nov. 57 et 104 ἐποχάς* uocat, quasi *aquarum maris remoras* nos « retenues d'eaux » dicimus, posteriores vero Graeci *τράνας*, et auctor est Michael Attaliata in Synopsi tit. 95. Eae autem *ἐποχάι* non tam fuere retia in mare extensa confixis pennis, quod uult Cujacius lib. 14 *Observat. cap. I*, quam maritimae piscinae, seu ex aqua maris exundantis in ipso litore confectae. » D'après M. Lafaye, qui a étudié spécialement la question⁴, l'expression « retenues d'eaux »

1. Ed. Henschel, t. VI, p. 517, col. 2 *infra*.

2. Voy. G. Millet, *Les noms des auriges dans les acclamations de l'Hippodrome* (étude critique sur le livre des Cérémonies), mémoire inséré dans le Recueil d'études dédiées à la mémoire de N. P. Kondakov (*Seminarium Kondakovianum*, Prague, 1926), p. 279 et suiv.

3. Ed. Henschel, t. VI, p. 136, col. 2 *infra*.

4. Voy. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 9 juillet 1919.

est impropre. Car, dans les mers où la marée est à peine sensible, l'eau des viviers en communication avec la mer n'a pas besoin d'être retenue; ce qu'il faut retenir c'est le poisson. Donc, le mot *tranae* (au pluriel) est vraisemblablement l'équivalent latin de nos « bordigues », enceintes formées avec des claies, des perches, etc., sur le bord de la mer pour prendre ou pour retenir et garder du poisson vivant. Le mot *tranae* n'est pas seulement représenté en grec par le néologisme *τράναι*, mais il l'est encore par *λαδύρινθοι*¹, *φράγματα*² et *ἐποχί*³. Ces différents mots ne désignent qu'une seule et même chose : des claies assujetties à des pieux plantés dans l'eau en travers d'un canal. Mais il est possible que les claies fussent quelquefois remplacées par des filets dormants⁴.

De cette façon il est possible de concilier les observations résumées par Du Cange dans son article *trana*. Les textes byzantins du IX^e au XI^e siècle appliquent le mot *tranae* (*τράναι*) à des bassins d'eau salée, en communication avec la mer, que les propriétaires riverains du Bosphore faisaient établir devant leurs demeures (*ad aedium uestibula*) pour capturer le poisson. Mais ces bassins n'étaient pas de simples retenues d'eau; ils étaient munis de claies assujetties à des pieux plantés dans l'eau, et ces claies pouvaient être à l'occasion remplacées par des filets dormants. Donc, suivant le contexte et d'après l'époque, le mot *trana* peut être traduit tantôt par « bordigue », tantôt par « filet dormant ».

1. Ps. Théocrite, XXI, 11. Pour Ancillon (dans les *Mém. de l'Institut national*, Littérature et beaux-arts, V [an XII], p. 409), il faut entendre par *λαδύρινθοι* des espèces de petites enceintes ou de palissades qu'on formait dans l'eau avec des claies faites d'osier, de roseaux ou de jonc et d'où le poisson ne pouvait plus sortir une fois qu'il s'y était engagé.

2. L'historien Aristobule, cité par Strabon (XV, 1, 45; XVII, 2, 5), appelle de ce nom les appareils (cloisons, palissades) dont les riverains des bouches du Nil se servaient pour prendre et retenir des quantités de muges (lat. *mugiles*).

3. Voy. Plutarque, *Intelligence des animaux*, 26.

4. C'est à cela que pensait Cujas, *Observ.*, XIV, 1, et d'après L. Dindorf, *Theat. ling. gr.*, s. v. *τράνα*, un lexique manuscrit porte *ἐποχή κατοχή ἢ δίκτυα*.